

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 19 février 2014 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Patrick Robitaille, attaché politique

CE-2014-188-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2014-189-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2014-190-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 12 FÉVRIER 2014

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 12 février 2014, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2014-191-REC CRÉATION / POSTE / BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE le mandat du vérificateur général décrit aux articles 107.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* comporte plusieurs types d'intervention, à savoir ;

- obligation d'auditer chaque année les états financiers consolidés de la Ville ainsi que ceux des organismes qu'elle contrôle
- vérification de la conformité des opérations de la Ville aux lois, aux règlements, aux politiques et aux directives
- vérification de l'optimisation des ressources ainsi que la surveillance financière des organismes ayant bénéficié d'une subvention de la Ville de 100 000\$ et plus ;

ATTENDU QUE le bureau du vérificateur général doit pouvoir compter sur des ressources humaines compétentes et en nombre suffisant, et ce, afin de bien réaliser sa mission ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'embaucher une ressource professionnelle afin de garantir la capacité d'intervention du vérificateur général et pour maintenir une connaissance suffisante des activités et des processus de la Ville et d'assurer une relève ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption de la nouvelle structure du Bureau du Vérificateur général, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et autorise la création du poste de conseiller en vérification.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au Comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du Conseil.

CE-2014-192-DEC CONTRAT DE TRAVAIL / ATTACHÉE POLITIQUE / CABINET DU MAIRE

ATTENDU QUE le contrat de travail de Mme Jessie Forget Piché à titre d'attachée politique (travail de secrétariat) au Cabinet du maire a été renouvelé à compter du 30 novembre 2013 jusqu'au 20 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE, par souci d'équité interne, il y a lieu de modifier ledit contrat de travail ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un addenda pour le contrat de travail de Mme Jessie Forget Piché afin d'apporter les modifications pertinentes.

CE-2014-193-REC NOMINATIONS / SODIL

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil de nommer M. Michel Morin, conseiller municipal, et Mme Nathalie Bellavance, conseillère municipale, sur le conseil d'administration de la Société de développement industriel de La Plaine.

CE-2014-194-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission des sports, loisirs et plein air du 21 janvier 2014 ;
- de la commission du développement durable et de l'environnement et du transport collectif du 28 janvier 2014.

CE-2014-195-DEC PROLONGEMENT DE LA TRANSTERREBONNE VERS SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-13-DEC approuvant le scénario 3 du rapport final de la firme Horizon Multiressource inc. sur l'implantation d'un lien cyclable entre la Ville de Terrebonne et la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, soit la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle en site propre, sur une distance de 560 mètres au nord du chemin Sainte-Claire;

ATTENDU QUE la Direction du greffe et affaires juridiques a été mandatée à rédiger le règlement d'emprunt # 553 une fois que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines aura confirmé par écrit sa volonté de compléter son réseau cyclable jusqu'à la TransTerrebonne, via le chemin Sainte-Claire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines envisage également de prolonger son réseau cyclable en direction sud vers la Ville de Blainville, en empruntant une partie du territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE les Villes de Terrebonne, Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines ont manifesté leur intérêt commun à établir des connexions entre leurs réseaux cyclables respectifs;

ATTENDU QU'un tracé préliminaire empruntant essentiellement l'axe des lignes électriques existantes a déjà fait l'objet de discussions entre les fonctionnaires des trois municipalités concernées;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-742-DEC mandatant la Commission des sports, loisirs et plein air à poursuivre les démarches visant à faire reconnaître la TransTerrebonne comme Route Verte;

ATTENDU QUE le réseau cyclable de la Ville de Blainville est la porte d'entrée de la piste cyclable du P'tit Train du Nord, faisant partie intégrante de la Route Verte;

ATTENDU la résolution numéro 2014-01-018 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines confirmant son intention de travailler conjointement avec les Villes de Terrebonne et Blainville dans le cadre d'une étude de faisabilité visant l'aménagement d'une piste cyclable reliant les trois municipalités concernées, et dont copie est jointe à la présente;

ATTENDU la recommandation numéro LOI-2014-01-21/01 de la commission des sports, loisirs et plein air concernant le prolongement de la TransTerrebonne vers la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission des sports, loisirs et plein air, que le comité exécutif mandate cette commission à travailler conjointement avec les villes de Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines à la réalisation d'une étude de faisabilité visant à aménager une piste cyclable reliant les trois municipalités concernées et donnant accès à la piste cyclable du P'tit Train du Nord.

CE-2014-196-DEC MANDAT / COMMISSION DES SPORTS, LOISIRS ET PLEIN AIR / LIEN CYCLABLE RELIANT LE VILLAGE DE LA PLAINE ET LA PISTE CYCLABLE DE LA RUE MARIA

Il est unanimement résolu que le comité exécutif mandate la commission des sports, loisirs et plein air pour étudier la configuration d'un lien cyclable entre le village de La Plaine et la fin de la piste cyclable actuelle de la rue Maria.

CE-2014-197-DEC PLAN D'ACTION / LUTTE À L'AGRILE DU FRÊNE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a adopté dans son budget 2014 et dans le plan d'action des politiques environnementales un plan d'action pour lutter contre l'agrile du frêne;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater une firme spécialisée pour l'élaboration du plan stratégique;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2014-01-28/01 de la commission du développement durable et de l'environnement et du transport collectif concernant l'obtention de services professionnels afin d'élaborer un plan stratégique de lutte contre l'agrile du frêne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement durable et de l'environnement et du transport collectif, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à une

demande de prix pour des services professionnels afin d'élaborer un plan stratégique de lutte contre l'agrile du frêne.

CE-2014-198-DEC ARBRE DU NOUVEL ARRIVANT

ATTENDU le succès mitigé du programme de l'arbre du nouvel arrivant au cours des deux (2) dernières années;

ATTENDU QU'il est plus significatif de donner un arbre à l'occasion de la naissance d'un enfant;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2014-01-28/02 de la commission du développement durable et de l'environnement et du transport collectif concernant la mise en place du nouveau programme « une naissance, un arbre » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission du développement durable et de l'environnement et du transport collectif, que le comité exécutif autorise le remplacement du programme de l'arbre du nouvel arrivant par «Une Naissance, un arbre» pour tout enfant né après le 1^{er} janvier 2014.

Que soient modifiées les modalités de paiement afin de payer un montant maximal de 75\$ sur réception d'une facture provenant d'un fournisseur établi sur le territoire de Terrebonne.

Que les coupons déjà en circulation soient honorés jusqu'au 1^{er} novembre 2014 au plus tard, mais qu'aucun nouveau coupon ne soit distribué.

CE-2014-199-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES DE CONCEPTION ET DE PRODUCTION GRAPHIQUE / ACTIVITÉS DE COMMUNICATION EXTERNE ET INTERNE DE LA VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU QUE les besoins en services de conception et de production graphiques sont en hausse constante ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour obtenir les services d'une firme de graphisme pour les besoins réguliers du service des communications, notamment la conception de publicité, la conception du cahier des loisirs et du bulletin municipal La Source ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général, et de Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications, que le comité exécutif autorise le service des communications à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services professionnels de conception et de production graphique** ».

Que le comité exécutif nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications à la Direction générale ;
- Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances.

Que les cinq (5) critères prévus à la grille d'évaluation soient établis comme suit :

	<u>Points</u>
1. Compréhension du mandat professionnel	15
2. Méthodologie	15
3. Qualification et expérience du soumissionnaire	30
4. Qualification et expérience du conseiller senior	30
5. Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique	<u>10</u>
Sous-total de la pondération technique	100

CE-2014-200-DEC DEMANDE / RENOUELEMENT D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES / LA MAISON DES JEUNES DE TERREBONNE (2003) INC. / 1150-1154, CÔTE BOISÉE

ATTENDU la lettre du 3 février 2014 de la Commission municipale du Québec avisant la Ville de Terrebonne de sa révision de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières de l'organisme « La maison des jeunes de Terrebonne (2003) inc. » pour l'immeuble situé au 1150-1154, côte Boisée ;

ATTENDU QUE la Ville doit donner son avis dans les 90 jours de la demande de la Commission ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'aviser la Commission que la Ville s'en remet aux règles prévues à la Loi dans le cadre de cette révision pour l'exemption des taxes foncières ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif informe la Commission municipale du Québec qu'il s'en remet aux règles prévues à la Loi et appliquées par la Commission dans le cadre de la révision d'exemption des taxes foncières de l'organisme « La maison des jeunes de Terrebonne (2003) inc. » pour l'immeuble situé au 1150-1154, côte Boisée, Terrebonne.

CE-2014-201-DEC COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES LOMBARD ET GOLF DU BOISÉ DE LACHENAIE OUEST ENR. C. VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU la requête introductive d'instance de la Compagnie d'assurances générales Lombard et le Golf du Boisé de Lachenaie ouest enr. contre la Ville de Terrebonne signifiée le 19 février 2010, réclamant la somme de 76 487,71\$, pour des dommages suite à un refoulement d'égout le 22 août 2009 au 689, chemin du Côteau.

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne ne peut repousser la présomption de faute édictée à l'article 1465 C.c.Q.;

ATTENDU QUE les installations de l'immeuble ne sont pas entièrement conformes aux dispositions du règlement 225 relatif aux branchements de services d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial de la Ville de Terrebonne et au *Code de plomberie du Québec* ;

ATTENDU QUE malgré cette non-conformité, la compagnie d'assurances peut faire la preuve que malgré le fait que les portes de soupapes de sécurité étaient entrouvertes, le vacuum créé par le refoulement d'égout ne pouvait empêcher l'accumulation d'eau sur le plancher (inférieur à 1 pouce). Le Tribunal pourrait en arriver à accueillir la réclamation en partie;

ATTENDU QUE M. Danny Lessard, expert en sinistres, évalue au minimum les dommages à 65 000\$;

ATTENDU la recommandation de Me Daniel Champagne, procureur au dossier, à l'effet d'accepter la proposition de règlement hors cour du procureur de la compagnie d'assurance au montant de 34 000\$ en capital, intérêts et frais ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif accepte la proposition de règlement hors cour et d'autoriser le paiement de la somme de 34 000\$, en capital, intérêts et frais, suite à la recommandation de Me Daniel Champagne, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0070 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le règlement hors cour à intervenir.

CE-2014-202-DEC LES CONSTRUCTIONS PERCAN C. VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU la poursuite de la compagnie Les Constructions Percan c. Ville de Terrebonne relativement à des coûts de divers travaux additionnels au cours de l'année 2008 et 2009 pour des travaux de conduites d'aqueducs, d'égouts domestiques et pluviaux, de fondations de rues, de réfection de pavage, bordure, trottoir, éclairage et feux de circulation sur le boulevard Laurier à l'intersection de la rue Rodrigue ;

ATTENDU QU'à fin du contrat la compagnie Les Constructions Percan a réclamé à la ville un montant de 96 824,43\$, lequel a été reçu comme étant non justifié par les ingénieurs de la ville ;

ATTENDU QUE l'audition de cette affaire a eu lieu les 10 et 11 février 2014 devant l'Honorable Juge Catherine Mandeville de la Cour supérieure, laquelle, séance tenante, a réduit le montant à 7 666,02\$;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte de la décision de l'Honorable Juge Catherine Mandeville de la Cour supérieure réduisant la réclamation de la compagnie Les Constructions Percan à un montant de 7 666,02\$, tel que plus amplement mentionné à la lettre du 13 février 2014 de Me Denis Bouchard, avocat et procureur pour la Ville de Terrebonne dans ce dossier.

CE-2014-203-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 45 418,68\$ préparée le 13 février 2014.

CE-2014-204-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 28 500\$ du poste budgétaire numéro 1-02-150-00-417 (honoraires évaluateurs) au poste budgétaire numéro 1-02-134-00-414 (services professionnels), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2013-0526 émis par la trésorière et joint à la présente.

CE-2014-205-REC LETTRE D'ENTENTE 2014-02-BL / MODIFICATION DE LA CLAUSE 5.05 B) / CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE / PERSONNES SALARIÉES PERMANENTES À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, souhaitent modifier les conditions d'éligibilité au régime d'assurance collective pour les personnes salariées permanentes à temps partiel ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2014-02-BL pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2014-02-BL à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, concernant la modification de la clause 5.05 b).

CE-2014-206-DEC ÉVALUATION ET CLASSIFICATION DE TROIS (3) FONCTIONS CADRES

ATTENDU QUE le comité d'évaluation a procédé à l'étude des demandes soumises et qu'il recommande le classement suivant pour les nouveaux postes, à savoir :

Titre	Direction	Classe
Chef de service, section SCAU 911	police	7
Capitaine aux opérations et à la sécurité civile	incendie	8

ATTENDU la demande de réévaluation soumise au comité d'évaluation pour le poste de :

ATTENDU QUE le comité d'évaluation a procédé à l'étude d'une demande de réévaluation et qu'il recommande le classement suivant pour le poste, à savoir :

Titre	Direction	Classe	
		avant	après
Coordonnateur SCAU 911	police	4	4

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'évaluation, d'entériner la réévaluation ainsi que les évaluations de nouvelles fonctions ci-dessus énumérées.

CE-2014-207-REC CRÉATION D'UN POSTE / COORDONNATEUR, PAIE / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES / MODIFICATION DE LA STRUCTURE DU SERVICE

ATTENDU QUE l'évolution de la Ville de Terrebonne entraîne une croissance constante du nombre d'employés chaque année ;

ATTENDU la complexification des nombreuses conventions collectives, la création de six (6) régimes de retraite à prestations déterminées de même qu'une exigence accrue des normes comptables et des normes de vérification au cours des dernières années auxquels le service de la paie de la Direction des ressources humaines se doit de répondre ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un poste cadre de coordonnateur, paie, à la Direction des ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du nouvel organigramme de la Direction des ressources humaines dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également unanimement résolu de recommander au conseil la création du poste de coordonnateur, paie, à la Direction des ressources humaines.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

CE-2014-208-DEC PROLONGATION DE CONTRAT / CHARGÉ DE PROJETS, SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU le rapport présenté par M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, relativement à la nécessité de prolonger les services du chargé de projets au service de la voirie afin d'assurer la bonne marche des opérations en cette période hivernale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif prolonge, jusqu'au 28 mars 2014, les services de M. Jean-Guy Raymond au poste de chargé de projets au service de la voirie de la Direction de l'entretien du territoire.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de M. Jean-Guy Raymond.

CE-2014-209-DEC EMBAUCHE CONTRACTUELLE / COORDONNATEUR BIBLIOTHÈQUE / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QU'au cours des prochaines semaines, plusieurs mouvements de personnel auront lieu à la bibliothèque de l'Île-des-Moulins en raison, entre autres, des départs à la retraite imminents entraînant une réorganisation de l'équipe des services techniques ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'embaucher M. Marc-André Pigeon à titre de coordonnateur bibliothèque à la Direction du loisir et vie communautaire, et ce, à compter du 3 mars 2014 au 5 septembre 2014.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Marc-André Pigeon débutant le 3 mars 2014.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2014-210-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX PRÊTS / DIRECTION
DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposée aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Line Roussel au poste de préposée aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 2 mars 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2014-211-REC LETTRE D'ENTENTE 2014-01-BL / HORAIRE DU
PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER ET DU
SOUTIEN AUX ACTIVITÉS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, souhaitent établir un horaire de travail particulier pour le poste de préposé aux surveillants et concierges actuellement occupé par M. Jean Lachapelle afin de répondre aux besoins opérationnels de la Direction du loisir et vie communautaire ;

ATTENDU la recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2014-01-BL pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2014-01-BL à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, concernant l'horaire du préposé à l'entretien ménager et du soutien aux activités.

**CE-2014-212-REC RÉORGANISATION / CRÉATION DE POSTES /
MODIFICATION DE LA STRUCTURE ORGA-
NISATIONNELLE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE**

ATTENDU QUE le développement rapide de la Ville de Terrebonne depuis la fusion de 2001 a modifié de façon majeure les responsabilités de la Direction de l'entretien du territoire, et ce, pour tous les services qui la composent ;

ATTENDU l'acceptation de fiches de nouvelles initiatives pour l'ajout de nouvelles ressources, à savoir, la création des nouveaux postes suivants ;

- un (1) contremaître ;
- un (1) coordonnateur – assainissement (environnement et hygiène du milieu (EHM)) ;
- un (1) coordonnateur de projet – construction et réaménagement (STI) ;
- un (1) coordonnateur – aménagement paysager ;
- un (1) chargé de projet – voirie ;
- un (1) commis de bureau – centre d'appels ;
- un (1) technicien-dessinateur (STI) ;
- un (1) technicien en arboriculture et foresterie urbaine (parcs et espaces verts) ;

ATTENDU QUE de nombreuses ressources actuelles occupant des postes-clés au sein de la Direction prendront leur retraite dans les prochains vingt-quatre (24) mois ;

ATTENDU QUE la nouvelle structure organisationnelle de la Direction de l'entretien du territoire comprendra deux (2) directeurs-adjoints opérations qui auront la responsabilité des services suivants :

- directeur-adjoint opérations (voirie, environnement et hygiène du milieu, mécanique) ;
- directeur-adjoint opérations (support technique et immeubles, parcs et espaces verts, aménagement paysager) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption de la nouvelle structure de la Direction de l'entretien du territoire dont les organigrammes sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également unanimement résolu de recommander au conseil la création des postes prévus lors de l'adoption du budget 2014, à savoir :

- un (1) contremaître ;
- un (1) coordonnateur – assainissement (environnement et hygiène du milieu (EHM)) ;
- un (1) coordonnateur de projet – construction et réaménagement (STI) ;
- un (1) coordonnateur – aménagement paysager ;
- un (1) chargé de projet – voirie ;
- un (1) commis de bureau – centre d'appels ;
- un (1) technicien-dessinateur (STI) ;
- un (1) technicien en arboriculture et foresterie urbaine (parcs et espaces verts) ;

ainsi que la création des postes suivants :

- un (1) contremaître (voirie) ;
- un (1) contremaître (environnement et de l'hygiène du milieu) ;

et l'abolition du poste de :

- contremaître (voirie et hygiène du milieu) ;

et la création de deux (2) postes de directeur-adjoint opérations et l'abolition du poste de directeur-adjoint (lors de la retraite de l'actuel directeur-adjoint, M. Jean-Pierre Rioux).

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

CE-2014-213-DEC SOUMISSION / ACHAT DE BOTTES ET DE CHAUSSURES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de bottes et de chaussures pour la Direction de la police (SA14-10001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 21 janvier 2014 à 11 h 02, à savoir :

P.S.I.Q.	14 778,43\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Centre du Travailleur FH	20 810,47\$ t.t.c.
Équipement de Sécurité Universel inc.	21 254,28\$ t.t.c.
Cinque Mode Masculine	22 503,77\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Surprenant et Fils div. de	23 589,42\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

139519 Canada inc.	
CLB Uniformes inc.	23 368,79\$ t.t.c.
Chaussures Husky ltée	24 290,82\$ t.t.c.
Les Distributeurs R. Nicholls inc.	26 521,86\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Centre du Travailleur FH s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 22 janvier 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 16 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **CENTRE DU TRAVAILLEUR FH**, datée du 10 janvier 2014, pour l'achat de bottes et de chaussures pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 18 100\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0038 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-214-DEC SOUMISSION / CONFECTION D'UNIFORMES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la confection d'uniformes pour la Direction de la police pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA14-10002) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 21 janvier 2014 à 11 h 08, à savoir :

Surprenant et Fils div. de 139519 Canada inc.	58 756,82\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
CLB Uniformes inc.	61 632,58\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Cinque Mode Masculine	75 750,71\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Surprenant et Fils div. de 139519 Canada inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 22 janvier 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 16 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **SURPRENANT ET FILS DIV. DE 139519 CANADA INC.**, datée du 20 janvier 2014, pour la confection d'uniformes pour la Direction de la police pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant de 51 104\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0037 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-215-REC RENOUELEMENT / CONTRAT / TONTE D'ESPACES VERTS / 18 COUPES / SECTEUR 1

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 123-03-2013, adoptée le 11 mars 2013, acceptant la soumission de la compagnie Les Entreprises Tony Di Feo inc. pour la tonte d'espaces verts 18 coupes – secteur « 1 » pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement, pour un montant de 120 780,90\$ (t.t.c) (SA13-9002) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9002 pour la tonte d'espaces verts 18 coupes – secteur « 1 » est échue depuis le 31 décembre 2013 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE, selon l'article 9 du cahier des charges spécifiques, il y a lieu de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour un montant de 121 759,22\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,810%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 17 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter le renouvellement du contrat pour la tonte d'espaces verts 18 coupes – secteur « 1 » avec la compagnie Les Entreprises Tony Di Feo inc., et ce, pour un (1) an, le tout pour un montant de 105 900,60\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0055 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-216-DEC RENOUELEMENT / CONTRAT / TONTE
D'ESPACES VERTS / 18 COUPES / SECTEUR II**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-175-DEC, adoptée le 13 février 2013, acceptant la soumission de la compagnie Gazon Rive-Nord inc. pour la tonte d'espaces verts 18 coupes – secteur « 2 » pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement, pour un montant de 59 749\$ (t.t.c) (SA13-9003) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9003 pour la tonte d'espaces verts 18 coupes – secteur « 2 » est échue depuis le 31 décembre 2013 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE, selon l'article 9 du cahier des charges spécifiques, il y a lieu de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour un montant de 60 232,96\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,810%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 17 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter le renouvellement du contrat pour la tonte d'espaces verts 18 coupes – secteur « 2 » avec la compagnie Gazon Rive-Nord inc., et ce, pour un (1) an, le tout pour un montant de 52 387,88\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0056 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-217-DEC RENOUELEMENT / CONTRAT / ENTRETIEN DES
ESPACES DE VERDURE GRANDES SURFACES / 4
COUPES**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-270-DEC, adoptée le 6 mars 2013, acceptant la soumission de la compagnie 9273-5927 Québec inc. (Les Entreprises Mobile) pour l'entretien des espaces de verdure grandes surfaces « 4 coupes » pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement, pour un montant de 29 815,04\$ (t.t.c) (SA13-9004) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-9004 pour l'entretien des espaces de verdure grandes surfaces « 4 coupes » est échue depuis le 31 septembre 2013 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE, selon l'article 8 du cahier des charges spécifiques, il y a lieu de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour un montant de 30 056,55\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0,810%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 17 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter le renouvellement du contrat pour l'entretien des espaces de verdure grandes surfaces « 4 coupes » avec la compagnie 9273-5927 Québec inc. (Les Entreprises Mobile), et ce, pour un (1) an, le tout pour un montant de 26 141,81\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0058 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2014-218-DEC AUTORISATION / ACHAT SUPPLÉMENTAIRE DE CHLORURE DE SODIUM

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 511-10-2013, adoptée le 1^{er} octobre 2013, acceptant la soumission de la compagnie Technologie de Dégivrage Cargill pour la fourniture de chlorure de sodium pour la voirie, pour un montant de 924 674,94\$ (t.t.c) (SA13-9074) ;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire doit se procurer 2000 tonnes supplémentaires de chlorure de sodium, et ce, compte tenu des conditions climatiques et afin également de combler les besoins pour l'entretien hivernal des rues ;

ATTENDU la vérification et l'opinion juridiques de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 11 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la modification accessoire au contrat pour le dépassement des quantités d'achat de chlorure de sodium avec la compagnie Technologie de Dégivrage Cargill, le tout pour un montant de 134 040\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0068 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-219-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ÉTUDE D'AVANT-PROJET / CONCEPT ET ESTIMATION DES COÛTS / RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DES SEIGNEURS / ENTRE LE BOULEVARD MOODY ET LA MONTÉE MASSON

ATTENDU QU'il est nécessaire de réaliser une étude d'avant-projet pour le réaménagement du boulevard des Seigneurs, entre le boulevard Moody et la montée Masson ;

ATTENDU QUE l'étude devra inclure des concepts d'aménagement paysager, d'infrastructures, d'éclairage et de mobilier urbain ;

ATTENDU QUE la firme mandatée devra travailler à l'intérieur d'un comité technique, comprenant des employés de la Ville de Terrebonne et des firmes externes ainsi que d'utiliser les études existantes en référence ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **La réalisation d'une étude d'avant-projet pour le réaménagement du boulevard des Seigneurs, entre le boulevard Moody et la montée Masson** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 600 conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2014-220-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES, D'ÉCLAIRAGE DE RUE / AVENUE PIERRE-DANSEREAU / ENTRE L'AVENUE URBANOVA ET LA RUE MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE

ATTENDU les travaux de drainage, d'égouts sanitaire et pluvial, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage de couche de base et d'éclairage temporaire faits en 2013 sur l'avenue Pierre-Dansereau, entre l'avenue Urbanova et la rue Marcel-De La Sablonnière ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux de pavage, de bordures, de trottoirs et d'éclairage de rue sur l'avenue Pierre-Dansereau, entre l'avenue Urbanova et la rue Marcel-De La Sablonnière et qu'ils sont prévus à l'été 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de pavage, bordures, trottoirs et de l'éclairage routier de l'avenue Pierre-Dansereau, entre l'avenue Urbanova et la rue Marcel-De La Sablonnière** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 514-1.

CE-2014-221-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES / RUES OSCAR ET MAURICE

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc ainsi que la réfection du pavage sur les rues Oscar et Maurice et qu'ils sont prévus à l'été 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sur les rues Oscar et Maurice** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 598 conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**CE-2014-222-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE PLUVIALE /
PARC ARC-EN-CIEL**

ATTENDU QUE la pluie du 11 août 2012, classée plus que centenaire, à causé des refoulements d'égouts dans plusieurs secteurs de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1191-DEC mandatant le comité technique afin de réaliser les interventions du plan d'action des solutions à court terme ;

ATTENDU QUE des travaux de construction d'une conduite pluviale dans le parc Arc-en-Ciel font partie des solutions à court terme devant être réalisées d'ici le mois de décembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « ***les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction d'une conduite pluviale dans le parc Arc-en-Ciel*** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 601 conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**CE-2014-223-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE
REPLACEMENT DE LA CANALISATION PLUVIALE
EXISTANTE / RUE RODRIGUE**

ATTENDU QUE le projet de remplacement de la canalisation pluviale existante sur la rue Rodrigue, entre la montée Major et la rue Isabelle, est nécessaire et prévu être réalisé en 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « ***les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le remplacement de la conduite pluviale existante sur la rue Rodrigue, entre la montée Major et la rue Isabelle*** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 607 conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**CE-2014-224 -DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE
RÉFECTION DE PAVAGE / AVENUE CLAUDE-
LÉVEILLÉE / INSTALLATION DE FEUX DE
CIRCULATION / BOULEVARD DE LA PINIÈRE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2012-302-DEC autorisant le projet de développement commercial entrepris par la compagnie « Sobey's Development Limited Partnership » sur le boulevard de la Pinière, à l'ouest de l'Hôtel Impéria ;

ATTENDU QUE des feux de circulation doivent être installés sur le boulevard de la Pinière, et ce, suite à l'analyse de circulation, datée du 22 décembre 2011, et déposée par la firme Cima+ ;

ATTENDU QUE des travaux de réfection de la chaussée de l'avenue Claude-Léveillé, entre le carrefour giratoire du boulevard des Seigneurs et le boulevard de la Pinière, sont prévus ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection de pavage sur l'avenue Claude-Léveillé et l'installation de feux de circulation sur le boulevard de la Pinière** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds des règlements numéros 466-1 et 552.

CE-2014-225-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / HONORAIRES PROFESSIONNELS / SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PAVAGE / CONTRÔLE DES MATÉRIAUX / BOULEVARD DE LA PINIÈRE ET BRETelles TEMPORAIRES DE L'AUTOROUTE 640 À L'AVENUE URBANOVA

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne procédera, en 2014, aux travaux de pavage du boulevard de la Pinière, entre la rue Théodore-Viau et l'avenue Urbanova, ainsi qu'à la construction des bretelles temporaires de l'autoroute 640 vers l'avenue Urbanova ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **la surveillance des travaux de pavage du boulevard de la Pinière** ».

Il est également unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **la construction des bretelles temporaires de l'autoroute 640 vers l'avenue Urbanova et pour le contrôle des matériaux de ces travaux** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 583 pour la portion des travaux sur le boulevard de la Pinière, règlement 583 approuvé que pour cette portion seulement, et que le coût des travaux des bretelles temporaires soit conditionnel à l'approbation du règlement 583 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2014-226-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE ROUTIER / RUE DU CANARD-NOIR

ATTENDU QUE les travaux d'infrastructures sont complétés sur la rue du Canard-Noir et qu'il y a lieu de procéder aux travaux de pavage, de bordures et d'éclairage routier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage routier sur la rue du Canard-Noir** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 590.

**CE-2014-227-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / TRAVAUX
D'AQUEDUC ET DE PAVAGE / MONTÉE GAGNON ET
SUR LA RUE MARIE-JOSÉE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 501-09-2013, adoptée le 23 septembre 2013, acceptant la soumission de la compagnie Constructions Anor (1992) inc. pour des travaux d'aqueduc et de pavage sur la montée Gagnon et la rue Marie-Josée pour un montant de 666 668,17\$ (t.t.c) (SA13-7022) ;

ATTENDU QUE la firme Roche ltée, Groupe-conseil, a présenté treize (13) avis de changements pour un excédent de coûts totalisant une somme de 134 495,03\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 16 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif approuve les avis de changements émis par la firme Roche ltée, Groupe-conseil, pour des travaux supplémentaires au contrat et autorise la trésorière à payer un montant de 116 977,63\$ (taxes en sus) à la compagnie Constructions Anor (1992) inc., à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 444, 517 et 556. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0071 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-228-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / TRAVAUX
D'INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT
PLUVIAL, DE PONCEAUX, DE FONDATION DE RUE,
DE BORDURES, DE TROTTOIRS, DE PISTES
CYCLABLES, DE REVÊTEMENT BITUMINEUX ET
D'ÉCLAIRAGE ROUTIER / AVENUE URBANOVA**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 307-06-2013, adoptée le 10 juin 2013, acceptant la soumission de la compagnie Charex inc. pour des travaux de drainage, chaussée, piste multifonctionnelle et éclairage sur l'avenue Urbanova pour un montant de 7 544 880,25\$ (t.t.c) (SA13-7004) ;

ATTENDU QUE la firme Cima+ a présenté dix-sept (17) avis de changements pour un excédent de coût totalisant une somme de 105 281,65\$ (t.t.c.) (excluant l'avis de changement numéro 9 déjà autorisé par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1006-DEC) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 16 février 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif approuve les avis de changements (excluant l'avis numéro 9) émis par la firme Cima+ pour des travaux supplémentaires au contrat et autorise la trésorière à payer un montant de 91 569,17\$ (taxes en sus) à la compagnie Charex inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 487-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0045 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2014-229-DEC MARCHE DE LA MÉMOIRE / SOCIÉTÉ D'ALZHEIMER
DE LANAUDIÈRE / 25 MAI 2014**

ATTENDU la demande faite par la Société Alzheimer Lanaudière afin d'utiliser le chemin public pour l'activité « Marche de la mémoire » le dimanche 25 mai 2014 de 10 h à 12 h (en cas de mauvaise température, l'activité aura lieu quand même) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la « Marche de la mémoire » organisée par la Société Alzheimer de Lanaudière, le dimanche 25 mai 2014 de 10 h à 12 h, selon le trajet suivant :

Allée :

Rue John-F.-Kennedy vers la rue de Bretagne, à gauche sur le boulevard des Seigneurs, à droite sur la montée Masson, à droite sur la rue Saint-Louis, à gauche sur le boulevard des Braves et à droite sur l'Île-des-Moulins ;

Pause : Île-des-Moulins

Retour :

L'Île-des-Moulins vers le boulevard des Braves, à gauche sur le boulevard des Braves, à droite sur la rue Saint-Louis, à gauche sur la rue Saint-Sacrement, à gauche sur le boulevard des Seigneurs, à droite sur la rue McKenzie, à droite sur la rue Fiset, à gauche sur la rue des Pins, à droite sur la rue John-F.-Kennedy jusqu'à l'école Armand-Corbeil et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent:

1) Musique

La transmission de musique est autorisée sur le site de l'Île-des-Moulins entre 10h et 12h.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords de l'Île-des-Moulins et du site de départ et d'accueil identifié ci-dessus.

3) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles ou de boisson non alcoolisée est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site.

4) Affiches publicitaires

Que l'installation d'affiches ou de matériel publicitaire soit permise pour la durée de l'événement sur le site.

Que la Direction de la police est autorisée à fournir les escortes suffisantes pour assurer la sécurité tout au long du parcours.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

**CE-2014-230-REC ENTENTE / PARTENARIAT EN IMMIGRATION DANS
LA RÉGION DE LANAUDIÈRE / MINISTÈRE DE
L'IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉ CULTURELLES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a été invitée par la CRÉ Lanaudière en mai 2013 à participer à une rencontre de négociation visant à élaborer et mettre en œuvre une entente spécifique d'une durée de cinq (5) ans en matière d'immigration ;

ATTENDU le dépôt du projet d'entente de partenariat ayant pour objet la mise en commun par les parties des ressources financières ou autres, dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion qui leur sont applicables, aux fins de favoriser l'accueil et l'intégration économique, sociale, linguistique et culturelle des personnes immigrantes, des personnes issues des communautés culturelles, ainsi que l'établissement de relations interculturelles harmonieuses dans la région de Lanaudière et de déterminer également le rôle et les responsabilités des parties ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de partenariat en immigration dans la région de Lanaudière 2013-2018.

Que la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine et la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme soient et sont mandatées pour agir à titre de gestionnaire de l'entente et analyser les projets soumis à la Ville de Terrebonne.

Que le transfert budgétaire numéro 2014-0073 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 115 000\$, des postes budgétaires numéros 1-02-715-00-112 (salaire surnuméraire) pour un montant de 15 000\$ et du poste budgétaire numéro 1-01-381-79-004 (subvention MICC-entente immigration) pour un montant de 100 000\$ au poste budgétaire numéro 1-02-710-00-910 (entente partenariat immigration) soit accepté.

CE-2014-231-DEC AUTORISATION / TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un transfert budgétaire afin de permettre la tenue de la Fête de la famille dans l'ouest de la Ville ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 32 000\$ du poste budgétaire numéro 1-01-122-10-003 (compensations services municipaux) au poste budgétaire numéro 1-02-721-72-910 (fête de la famille dans l'ouest) tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0054 révisé émis par la trésorière et joint à la présente.

CE-2014-232-DEC AUTORISATION / TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU QU'il y a lieu d'équilibrer certains postes budgétaires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 13 000\$ du poste budgétaire numéro 1-02-715-00-112 (salaire surnuméraire) au poste budgétaire numéro 1-02-790-00-928 (dépenses locatives organismes) tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0072 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

CE-2014-233-DEC SUBVENTIONS 2014 AUX ORGANISMES / RELOCALISATION DANS LE CADRE DE LA GRÈVE DES SURVEILLANTS-CONCIERGES

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif accorde une subvention aux organismes suivants, et ce, dans le cadre de la relocalisation pendant la grève des surveillants-concierges :

Association québécoise de loisirs folkloriques – région Rive-Nord	932,00\$
Club de judo de Lachenaie	5 244,00\$
DREAMS	845,07\$
Triathlon Rive-Nord	675,84\$
Troupe création danse	3 440,87\$
Troupe de théâtre Les Farfelus	1 707,59\$

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0069 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-928.

**CE-2014-234-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE MODULES DE JEU ET D'UNE
BALANÇOIRE - PARC-ÉCOLE ESTHER-BLONDIN /
ACHAT DE BALANÇOIRES – PARC DES OUTARDES
ET PARC-ÉCOLE LA SABLIERE**

ATTENDU le règlement numéro 604 décrétant l'aménagement incluant l'achat d'équipements sportifs et de loisir pour divers parcs de la Ville et prévoyant un emprunt n'excédant pas 5 894 000\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat de modules de jeu et d'une balançoire pour le parc-école Esther-Blondin et pour l'achat de balançoires pour le parc des Outardes et le parc-école La Sablière;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « *l'achat de modules de jeu et d'une balançoire pour le parc-école Esther-Blondin et pour l'achat de balançoires pour le parc des Outardes et le parc-école La Sablière* ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 604 conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**CE-2014-235-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE MODULES DE JEU ET DE BALANÇOIRES
/ PARC BARIBAULT**

ATTENDU le règlement numéro 604 décrétant l'aménagement incluant l'achat d'équipements sportifs et de loisir pour divers parcs de la Ville et prévoyant un emprunt n'excédant pas 5 894 000\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat de modules de jeu et de balançoires pour le parc Baribault;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « *l'achat de modules de jeu et de balançoires pour le parc Baribault* ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 604 conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**CE-2014-236-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE MODULES DE JEU ET DE BALANÇOIRES
/ PARC DONAT-BELISLE**

ATTENDU le règlement numéro 604 décrétant l'aménagement incluant l'achat d'équipements sportifs et de loisir pour divers parcs de la Ville et prévoyant un emprunt n'excédant pas 5 894 000\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat de modules de jeu et de balançoires pour le parc Donat-Bélisle;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'achat de modules de jeu et de balançoires pour le parc Donat-Bélisle*** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 604 conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**CE-2014-237-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE MODULES DE JEU ET DE BALANÇOIRES
/ PARC CHABLIS**

ATTENDU le règlement numéro 604 décrétant l'aménagement incluant l'achat d'équipements sportifs et de loisir pour divers parcs de la Ville et prévoyant un emprunt n'excédant pas 5 894 000\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat de modules de jeu et de balançoires pour le parc Chablis;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'achat de modules de jeu et de balançoires pour le parc Chablis*** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 604 conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**CE-2014-238-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE MODULES DE JEU ET DE BALANÇOIRES
/ PARC DES GRANDS-PRÉS**

ATTENDU le règlement numéro 604 décrétant l'aménagement incluant l'achat d'équipements sportifs et de loisir pour divers parcs de la Ville et prévoyant un emprunt n'excédant pas 5 894 000\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat de modules de jeu et de balançoires pour le parc des Grands-Prés;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'achat de modules de jeu et de balançoires pour le parc des Grands-Prés*** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 604 conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2014-239-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / GÉNIE CIVIL / CONSTRUCTION D'UN JEU D'EAU / PARC JEAN-GUY-CHAPUT

ATTENDU le règlement numéro 604 décrétant l'aménagement incluant l'achat d'équipements sportifs et de loisir pour divers parcs de la Ville et prévoyant un emprunt n'excédant pas 5 894 000\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil pour la sélection des composantes et pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction du jeu d'eau au parc Jean-Guy-Chaput ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « **la sélection des composantes pour la construction du jeu d'eau au parc Jean-Guy-Chaput** ».

Il est également unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « **les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction du jeu d'eau au parc Jean-Guy-Chaput** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 604 conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2014-240-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / GÉNIE CIVIL / CONSTRUCTION / PARC DE L'HARRICANA

ATTENDU le règlement numéro 594 décrétant des travaux d'aménagement du parc de l'Harricana et la mise en place de modules de jeux, de tennis, de basketball, d'installation d'une patinoire extérieure, de mobilier urbain, de plantation d'arbres et de construction d'un chalet de parc et prévoyant un emprunt n'excédant pas 3 203 000\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction du parc de l'Harricana ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « **les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction du parc de l'Harricana** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 594 conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2014-241-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / GÉNIE CIVIL / RÉFECTION COMPLÈTE DES TERRAINS DE TENNIS / PARCS DU GOUFFRE, LAURIER ET CHARLES-BRUNEAU / ÉCLAIRAGE DES PARCS DU GOUFFRE ET LAURIER

ATTENDU le règlement numéro 604 décrétant l'aménagement incluant l'achat d'équipements sportifs et de loisir pour divers parcs de la Ville et prévoyant un emprunt n'excédant pas 5 894 000\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil pour la réfection complète des terrains de tennis des parcs du Gouffre, Laurier et Charles-Bruneau et l'éclairage des terrains de tennis des parcs du Gouffre et Laurier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « ***les services professionnels en génie civil pour la réfection complète des terrains de tennis des parcs du Gouffre, Laurier et Charles-Bruneau et l'éclairage des terrains de tennis des parcs du Gouffre et Laurier***».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 604 conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2014-242-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / GÉNIE CIVIL / CONSTRUCTION ET RÉNOVATION / PARC-ÉCOLE ESTHER-BLONDIN, PARC-ÉCOLE LA SABLIERE, PARCS DONAT-BÉLISLE, DE CHABLIS, DES OUTARDES ET BARIBAULT

ATTENDU le règlement numéro 604 décrétant l'aménagement incluant l'achat d'équipements sportifs et de loisir pour divers parcs de la Ville et prévoyant un emprunt n'excédant pas 5 894 000\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil pour la construction et la rénovation des parcs suivants : parc-école Esther-Blondin, parc-école La Sablière, et les parcs Donat-Bélisle, de Chablis, des Outardes et Baribault ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « ***les services professionnels en génie civil pour la construction et la rénovation des parcs suivants : parc-école Esther-Blondin, parc-école La Sablière, et les parcs Donat-Bélisle, de Chablis, des Outardes et Baribault***».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 604 conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2014-243-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / GÉNIE CIVIL / CONSTRUCTION / PARC D'UNITÉ DE VOISINAGE AU PARC DES GRANDS-PRÉS / TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE SOCCER EN TERRAIN DE BALLE / PARC PIERRE-LAPORTE

ATTENDU le règlement numéro 604 décrétant l'aménagement incluant l'achat d'équipements sportifs et de loisir pour divers parcs de la Ville et prévoyant un emprunt n'excédant pas 5 894 000\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil pour la construction d'un parc d'unité de voisinage au parc des Grands-Prés et la transformation d'un terrain de soccer en terrain de balle au parc Pierre-Laporte ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « ***les services professionnels en génie civil pour la construction d'un***

parc d'unité de voisinage au parc des Grands-Prés et la transformation d'un terrain de soccer en terrain de balle au parc Pierre-Laporte».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 604 conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2014-244-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS / ARCHITECTURE / CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / CONSTRUCTION D'UN CHALET / PARC MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en architecture (équipe multidisciplinaire) pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un chalet au parc Marcel-De La Sablonnière (SA14-6001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Bellemarre et Gilbert architectes inc.	34,44	41 391,00\$ t.t.c.
Yves Woodrough architecte inc.	33,61	41 391,00\$ t.t.c.
TLA architectes associés	26,89	54 296,94\$ t.t.c.
Bergeron Bouthillier architectes	23,21	60 936,75\$ t.t.c.
Un Architecture inc.	22,75	62 661,00\$ t.t.c.
Nadeau Blondin architectes	--	--
Hébert Zurita	--	--
Blouin Tardif	--	--
Pierre Morency architecte	--	--

ATTENDU QUE les firmes Nadeau Blondin architectes, Hébert Zurita, Blouin Tardif et Pierre Morency architecte ne se sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 17 février 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Bellemarre et Gilbert architectes inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **BELLEMARRE ET GILBERT ARCHITECTES INC.** pour les services professionnels en architecture (équipe multidisciplinaire) pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un chalet au parc Marcel-De La Sablonnière, pour un montant de 36 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 538.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 538 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2014-245-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS / GÉNIE CIVIL / CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / CONSTRUCTION D'UN JARDIN D'EAU / PARC MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un jardin d'eau au parc Marcel-De La Sablonnière (SA14-6003) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
EnviroService inc.	43,70	34 486,75\$ t.t.c.
Vinci Consultants inc.	--	--
Environnement XM	--	--
Cima+	--	--

ATTENDU QUE les firmes Vinci Consultants inc., Environnement XM et Cima+ ne se sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 17 février 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme EnviroServices inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **ENVIROSERVICES INC.** pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un jardin d'eau au parc Marcel-De La Sablonnière, pour un montant de 29 995\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 538.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 538 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2014-246-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS / GÉNIE CIVIL / CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement du parc Marcel-De La Sablonnière (SA14-6005) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 8 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 janvier 2014 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
BC2 Groupe Conseil inc.	9,03	161 695,09\$ t.t.c.
Beaudoin Hurens	8,50	169 013,25\$ t.t.c.
Les Consultants SM inc.	7,45	191 378,88\$ t.t.c.
Plania inc.	6,87	205 805,25\$ t.t.c.
Vinci Consultants inc.	--	--
CMC Dessin de bâtiment	--	--

ATTENDU QUE les firmes Vinci Consultants inc. et CMC Dessin de bâtiment ne se sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 216 282,33\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 17 février 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BC2 Groupe Conseil inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la firme **BC2 GROUPE CONSEIL INC.** pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement du parc Marcel-De La Sablonnière, pour un montant de 140 635\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 538.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 538 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CE-2014-247-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h45.

Vice-président

Secrétaire